



N° 2020/149
du 02 décembre 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

- 3 DEC. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

portant attribution de subventions au profit d'associations sportives

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU le budget de l'exercice 2020,
- La commission des sports entendue en sa séance du 16 novembre 2020,
- Sur proposition du maire,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Sont accordées au titre de l'exercice 2020 aux associations sportives, dont les noms suivent, les subventions ci-après :

I) Subventions de fonctionnement

ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANT EN FCFP
LE PETIT TRAIN « Section Rugby »	Fonctionnement	228 925
PAITA TAEKWONDO DOJANG	Fonctionnement	153 325
TOTAL SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		382 250

II) Subventions exceptionnelles

ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANT EN FCFP
USEP	Actions sportives scolaires	50 000
TOTAL SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		50 000

ARTICLE 2 :

La dépense est imputée aux articles 657 4.

ARTICLE 3 :

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL

LE MAIRE

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU

- de la transmission effectuée le 03 DEC 2020
- de la notification effectuée le 03 DEC 2020
- de la publication effectuée le 04 DEC 2020

Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général

Philippe MOUTON



Willy GATUHAU

Willy GATUHAU

(Handwritten signatures of council members and other officials)

POUR AMPLIATION
Païta, le 04 DEC 2020

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- SAS..... 1
- S.G..... 1
- S.G.A. 2
- Service des sports 1
- Service des finances 1
- Trésorier de la Province Sud 1
- Archives..... 1
- Affichage 2

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

- 3 DEC. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ